

Rapport d'activité

2018



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2017	9
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	10
3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2018	11
3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE	11
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2017.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents	11
3.2 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	12
3.2.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	12
3.2.2 Conseil national des finances publiques	12
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	13
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE.....	13
4.2 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	13
5. RELATIONS INTERNATIONALES	15
5.1 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	15
5.2 AISCCUF	15
6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	17
6.1 PERSONNEL.....	17
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	17



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2018, le collège de la Cour des comptes a consacré 24 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2017 ou abordés en 2018,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 12 décembre 2018, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2019.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2017

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2018, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des exercices 2013 à 2015 de l'organisme suivant :

- Université du Luxembourg ;

Au courant de l'année 2018, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des exercices 2015 et 2016 de l'organisme suivant :

- Laboratoire national de santé ;

Au courant de l'année 2018, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des exercices 2015 à 2017 de l'organisme suivant :

- Centre de musiques amplifiées ;

Au courant de l'année 2018, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'exercice 2016 de l'organisme suivant :

- Fonds souverain intergénérationnel.

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2018 les travaux sur des contrôles sélectionnés du programme de travail de l'année 2017 ont été poursuivis.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2018

En 2018, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 13 décembre 2017 dans son programme de travail pour l'exercice 2018, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2017

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2017, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 12 juillet 2018.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2018, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques 2017 ;
- Service de renseignement de l'Etat ;
- Communauté des transports ;
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster ;
- Fonds souverain intergénérationnel.

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Institut national de formation professionnelle continue ;

- Centre de prévention des toxicomanies ;
- Office national du remembrement.

3.2 Activités internationales

3.2.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un membre de la Cour a participé en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise qui a eu lieu à Bruxelles le 22 octobre 2018.

3.2.2 Conseil national des finances publiques

Au cours de l'année 2018, le vice-président de la Cour des comptes a exercé son mandat de membre du Conseil national des finances publiques.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2018, des membres de la Cour ont pris part à 2 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport de la Cour des comptes sur l'observation des dispositions de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques ;
- la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

4.2 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2019 établi par cette dernière a été transmis le 7 juin 2018 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 7 juin 2018, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2017 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

5. Relations internationales

5.1 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé à la réunion annuelle des agents de liaison du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à La Valette (Malte) du 9 au 11 mai 2018.

La Cour a participé du 11 au 12 octobre 2018 à la réunion annuelle du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Dubrovnik (Croatie).

La Cour a participé à la réunion du VAT Working group du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenu à Varsovie les 20 et 21 septembre 2018.

5.2 AISCCUF

La Cour a participé à la 8^{ème} Assemblée générale de l'AISCCUF (Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français) à Niamey (Niger) les 21 et 22 novembre 2018.

6. Administration de la Cour des comptes

6.1 Personnel

Situation du personnel au 1.1.2018

Au 1^{er} janvier 2018, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 2 à tâche partielle

Situation du personnel au 1.1.2019

Au 1^{er} janvier 2019, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 2 à tâche partielle

6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2018 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 10 janvier 2018.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2018 s'établissent au 31 décembre 2018 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	4.869.204,00 euros
	Recettes diverses	10.800,00 euros
	Intérêts créditeurs	0,00 euros
	Total (1)	4.880.004,00 euros
Dépenses	Frais de personnel	4.313.518,78 euros
	Frais de fonctionnement	190.142,56 euros
	Dépenses en capital	55.340,85 euros
	Total (2)	4.559.002,19 euros
Excédent (1) – (2)		321.001,81 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186



cour-des-comptes@cc.etat.lu